

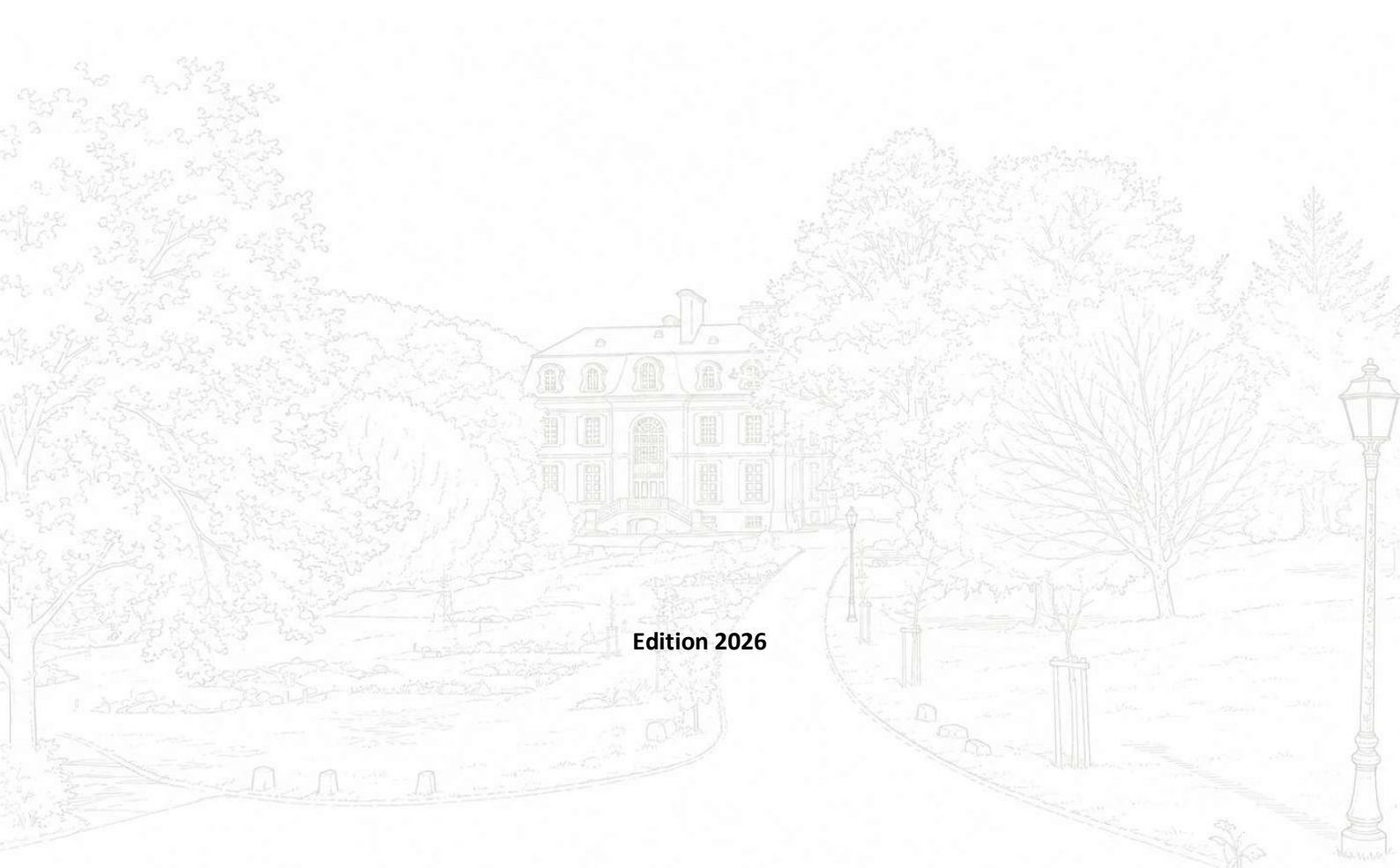


PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Communauté de Communes
du Val d'Argent

Une démarche collective
au service de la maîtrise de l'énergie

Edition 2026



Introduction

Dans un contexte marqué par des tensions durables sur les marchés de l'énergie, une forte volatilité des prix et l'accélération des enjeux climatiques, la maîtrise des consommations énergétiques s'impose comme une priorité pour la Communauté de Communes du Val d'Argent. Au-delà des impératifs conjoncturels, elle constitue un levier structurant pour renforcer la résilience des territoires, maîtriser les dépenses publiques et contribuer aux objectifs nationaux de transition écologique.

La Communauté de Communes du Val d'Argent s'inscrit pleinement dans cette dynamique à travers son engagement au sein du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (T.E.T.E.), aux côtés des autres collectivités du PETR Sélestat Alsace centrale. Cette démarche traduit la volonté de la collectivité de structurer son action en faveur de la transition énergétique, en plaçant la maîtrise de l'énergie au cœur de ses politiques publiques.

Dans ce cadre, la collectivité a déployé, dès 2023, un plan de sobriété énergétique visant à encadrer et optimiser les usages au sein de son patrimoine bâti et de ses services. Fondé sur des principes de rationalisation, de pilotage et d'exemplarité, ce plan s'appuie sur des mesures concrètes. L'ensemble des mesures énergétiques ont déjà permis aux communes et à la Communauté de Communes du Val d'Argent d'économiser plus 2 GWh (toutes énergies confondus) et 400 000€ sur la période 2023-2026.

Un plan en 6 actions clés

- **Action 1** : Suivre les consommations d'énergie des bâtiments publics
- **Action 2** : Mise en place de sondes de températures
- **Action 3** : Adapter les consignes de températures à la réglementation en vigueur et aux usages
- **Action 4** : Extinction nocturne de l'éclairage public
- **Action 5** : Réduction des besoins en eau chaude sanitaire
- **Action 6** : Mobiliser et accompagner les agents vers des pratiques plus sobres



Action 1 : Suivre les consommations d'énergie des bâtiments publics

La Communauté de Communes du Val d'Argent a mis en place un logiciel de suivi des fluides partagé avec les communes de l'EPCI afin de mieux maîtriser ses consommations d'énergie. Cet outil permet un suivi régulier et centralisé des données de consommation des différents bâtiments publics, facilitant l'identification des dérives, la détection des fuites ou surconsommations, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des actions de sobriété mises en place.

En s'appuyant sur ce logiciel, la collectivité renforce sa démarche de transition énergétique et optimise la gestion de ses ressources, dans une logique de performance énergétique et de responsabilité environnementale.

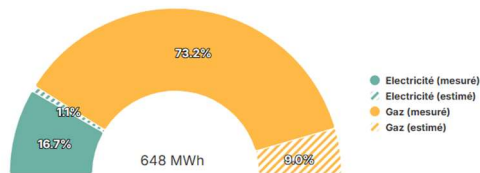
Performance énergétique

Au cours des 12 derniers mois

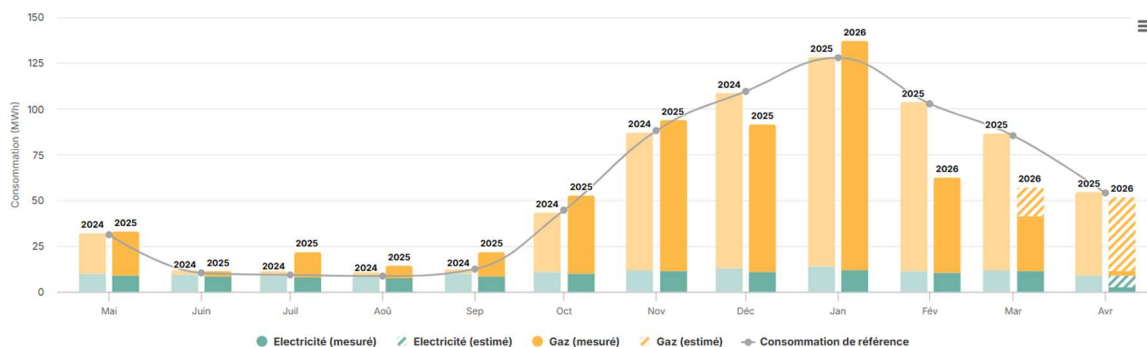
[→ Analyser les écarts](#)

Répartition de la consommation selon les énergies

Au cours des 12 derniers mois



Comparaisons mensuelles

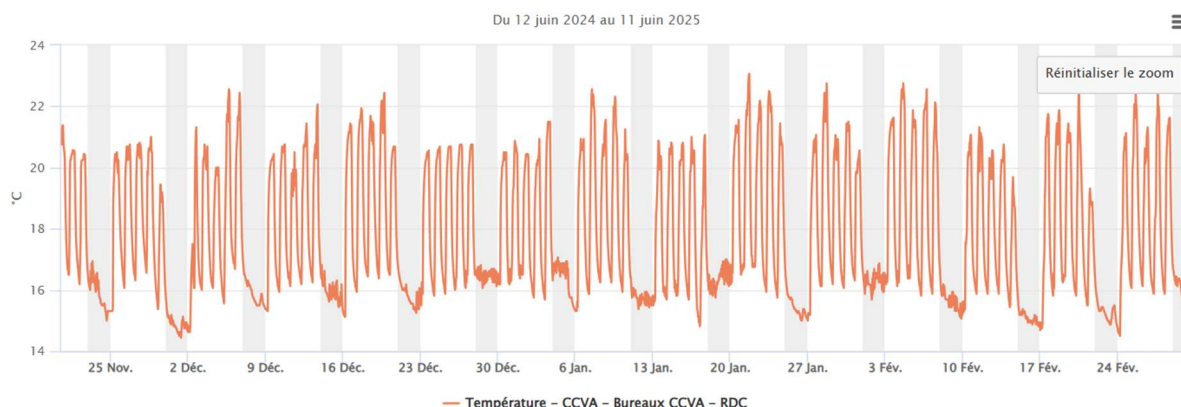


Captures d'écran SAVEE

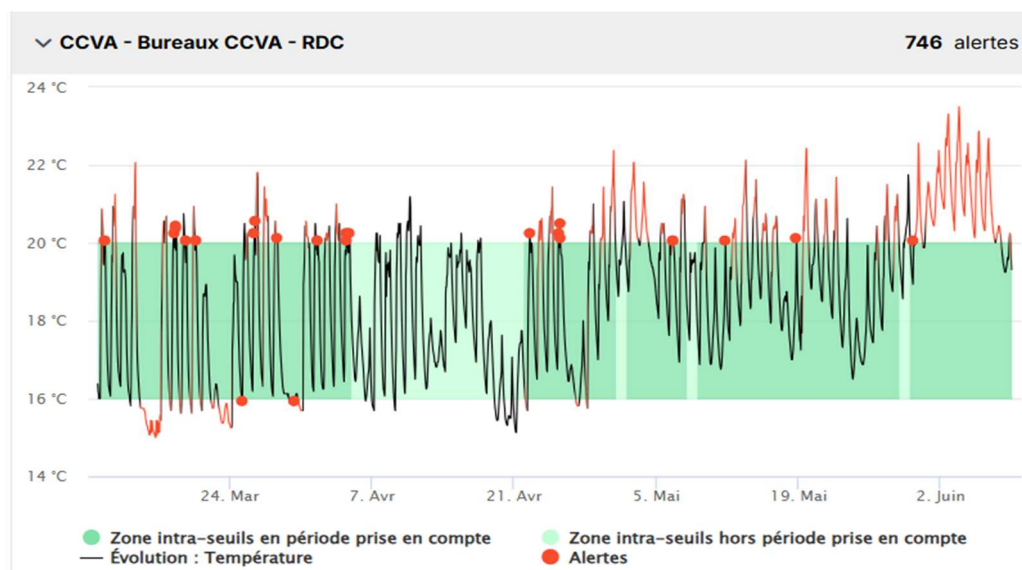


Action 2 : Mise en place de sondes de températures

Dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie, la Communauté de Communes du Val d'Argent a également déployé des sondes de température dans ses bâtiments ainsi que ceux des communes. Ces dispositifs permettent un suivi en temps réel des conditions intérieures, favorisant un pilotage plus précis des systèmes de chauffage et une meilleure régulation thermique. Cette initiative contribue à améliorer le confort des usagers tout en réduisant les consommations énergétiques inutiles.



Chaque bâtiment dispose d'un dispositif d'alerte qui permet d'agir au plus vite pour régler les dérives.





Action 3 : Adapter les consignes de températures à la réglementation en vigueur et aux usages

Toute démarche de maîtrise de l'énergie débute par une utilisation raisonnable de l'énergie. Le respect des températures de consignes issues des prescriptions réglementaires en constitue l'étape fondamentale. Selon l'ADEME : 1°C en plus sur le thermomètre représente un surcoût énergétique d'environ 7%. La Communauté de Communes du Val d'Argent a ainsi appliqué dans ses bâtiments les températures réglementaires, ce qui a été un levier important d'économies d'énergie. Chaque équipement fonctionne suivant un régime « occupation » et « inoccupation temporaire » et « inoccupation prolongée ».

Textes réglementaires en vigueur :

- Arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'information des occupants sur les consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire et sur la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs à usage d'habitation ou à usage d'habitation et professionnel.
- Arrêté du 25 juillet 1977 relatif à la limitation de la température de chauffage de locaux où s'exercent des activités à caractère scientifique, sportif, artisanal, industriel, commercial ou agricole.
- Code de l'énergie articles : R.241-25 ; R.241-26 ; R.241-27 ; R.241-28 ; R.241-29 ; R.241-30 et R.241-31.

Les températures sont définies en fonction des usages des locaux et du public concerné. Elles sont réglementaires et représentent l'effort minimal, il est possible et souhaitable d'aller au-delà de l'objectif et d'atteindre des valeurs plus basses si un consensus est trouvé avec les agents.

Tableau récapitulatif des températures par typologie de bâtiments :

Températures intérieure	T° de chauffage en plage horaire d'occupation	Réduit de nuit chauffage	Réduit de week-end chauffage	Réduit longue durée (hors gel)
Bureaux, salles de formation, de réunion, lieux de convivialité	19°C +/-1°C	16°C	12°C	8°C
Sanitaires, hall et circulations	17°C +/-1°C	16°C	12°C	8°C
Archives, stockage reprographie	16°C +/-1°C			
Salle de sport (gymnastique)	18°C +/-1°C	16°C	12°C	8°C
Salle de sport (sports collectifs)	14°C +/-1°C	12°C	10°C	8°C
Salle de sport (vestiaires, douche)	20°C +/-1°C	16°C	12°C	8°C
Ateliers	15 à 18°C +/-1°C	12 à 16°C	10°C	8°C
Garages	Non chauffé (ou hors gel)			
Médiathèque	19°C +/-1°C	16°C	14°C	8°C
Locaux sensibles (serveurs, médical)	Température technique selon équipements stockés			



Action 4 : Extinction nocturne de l'éclairage public

La Communauté de Communes du Val d'Argent a mis en place l'extinction nocturne de l'éclairage public dans le Parc de la Villa Burrus. Cette mesure, appliquée de minuit à 5h du matin, permet :

- Une réduction significative de la consommation d'énergie.
- Une limitation de la pollution lumineuse.
- Une préservation de la biodiversité.



Action 5 : Réduction des besoins en eau chaude sanitaire

La Communauté de Communes du Val d'Argent s'engage à diminuer sa consommation énergétique en optimisant l'utilisation de l'eau chaude sanitaire (ECS) dans les bâtiments publics. Cette action passe par :

- L'abaissement de la température dans les ballons d'eau chaude sanitaire des bâtiments intercommunaux.
- L'arrêt de l'ECS dans les sanitaires de la médiathèque une partie de l'année.
- La mise en place de nudges (incitations douces qui vise à influencer les comportements des individus sans les contraindre).



Action 6 : Mobiliser et accompagner les agents vers des pratiques plus sobres

La réussite d'un plan de sobriété énergétique repose en grande partie sur l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes du Val d'Argent. Dès 2023, la mise en place du dispositif accélérateur de transitions de l'ADEME a permis de sensibiliser, informer et former les acteurs internes aux enjeux énergétiques et climatiques, afin de les accompagner dans l'adoption de comportements écoresponsables au quotidien.

En favorisant une culture commune de la sobriété, il s'agit de transformer les pratiques professionnelles et d'amplifier l'impact des actions mises en œuvre. La sensibilisation des agents, véritables relais du changement, est donc un levier essentiel pour inscrire la collectivité dans une démarche durable et exemplaire.

• Journée des agents, sensibilisation à la fresque du climat (octobre 2023) :

La Fresque du Climat, atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques, a permis aux agents de la Communauté de Communes du Val d'Argent de mieux comprendre l'impact des activités humaines sur le réchauffement planétaire. Cette prise de conscience collective renforce la nécessité d'agir localement, notamment à travers le plan de sobriété énergétique. En identifiant les leviers d'action (réduction des consommations d'électricité, d'eau et de chauffage), les agents deviennent des acteurs clés de la transition écologique du territoire. La Fresque du Climat sert ainsi de socle pédagogique pour ancrer les bonnes pratiques et accélérer la mise en œuvre des mesures de sobriété.



- **Ateliers écogestes au travail (juillet 2024) :**

Ces ateliers ont permis de parcourir les écogestes au travail en lien avec l'utilisation du chauffage, de l'éclairage, la gestion de la consommation d'électricité et d'eau.



- **Journée des agents, atelier « Inventons nos vies bas carbone » (octobre 2024) :**

L'atelier « Inventons nos vies bas carbone » permet d'identifier des actions concrètes pour réduire son empreinte carbone au quotidien, tant dans la sphère professionnelle que personnelle.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan de sobriété énergétique de la Communauté de Communes du Val d'Argent, en favorisant l'adoption de pratiques écoresponsables, telles que l'optimisation des consommations d'énergie ou encore la réduction du gaspillage.



- **Journée des agents, sensibilisation avec le SMICTOM Alsace Centrale (mai 2025) :**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique, la Communauté de Communes du Val d'Argent a organisé, en partenariat avec le SMICTOM Alsace Centrale, une journée de sensibilisation des agents autour de la prévention des déchets, de la consommation responsable et des écocitoyens. Cette action s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) porté par le SMICTOM. En encourageant des pratiques plus sobres dans l'utilisation des ressources, elle contribue également à réduire indirectement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.



- **Participation au Défi « J'y vais ! »**

La Communauté de Communes du Val d'Argent encourage ses agents à privilégier des modes de déplacement plus sobres pour leurs trajets domicile-travail. Dans le cadre de sa participation au Défi « J'y vais ! », les agents de la collectivité ont permis d'éviter 12 579 km parcourus en voiture individuelle depuis 2022, grâce au recours à la marche, au vélo, au covoiturage ou aux transports en commun. Cela représente l'équivalent d'un trajet à vol d'oiseau entre Sainte-Marie-aux-Mines et Hawaï. Cette démarche contribue à réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances liées aux déplacements.



Pour rappel nos classements des éditions précédentes (catégorie 21 à 100 employés) :

- En 2022, **46^{ème}** de la région GRAND EST
- En 2023, **9^{ème}** de la région GRAND EST
- En 2024, **6^{ème}** de la région GRAND EST
- En 2025, **5^{ème}** de la région GRAND EST
- En 2026, **2^{ème}** de la région GRAND EST

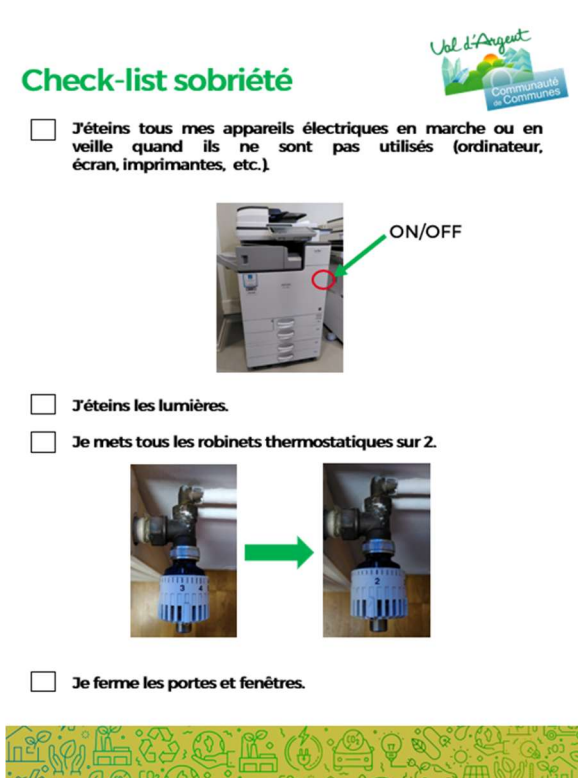


- **Mise en place de la démarche « bibliothèque verte » :**

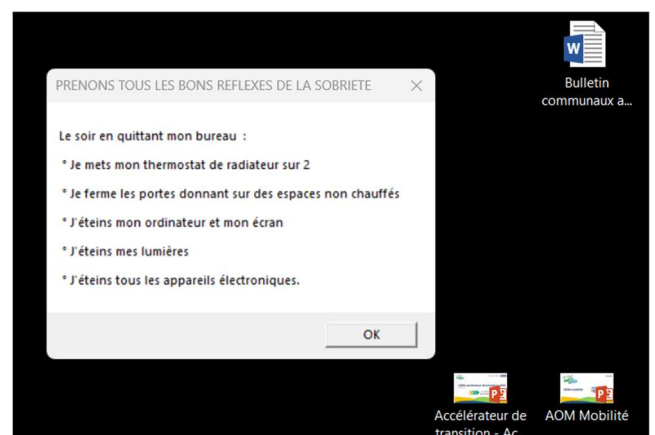
Engagée dans une démarche « Bibliothèque Verte » depuis 2024, et dans le projet « Chrysalide » de la FNADAC depuis 2025, la Médiathèque du Val d'Argent incarne concrètement les principes de sobriété énergétique de la Communauté de Communes du Val d'Argent. La médiathèque a mis en œuvre des actions ciblées tels que le remplacement des éclairages par des LEDs, la régulation du chauffage, et la sensibilisation des usagers aux éco-gestes quotidiens, la gestion de l'eau chaude sanitaire.

Ces mesures, alliées à une gestion responsable des ressources, permettent de réduire significativement l'empreinte énergétique du bâtiment. La médiathèque démontre ainsi qu'il est possible de concilier excellence culturelle et transition écologique, offrant un modèle inspirant pour l'ensemble des équipements communautaires.

- **Mise en place de nudges pour inciter aux écocgestes :**



Affiche diffusée dans les bâtiments.



Sur les postes de travail des agents, à la mi-journée et fin de journée, aux heures de fin de bureau. Un message automatique apparaît sur les écrans des agents.

Plus d'informations sur les démarches de transition de la Communauté de Communes du Val d'Argent sur le site internet : www.cc-valdargent.fr

- Espace France Rénov'
- Réseau Elsa
- Adaptation au changement climatique
- Atlas de la biodiversité
- Etc.

La sobriété énergétique est un engagement collectif qui s'inscrit dans la durée. Elle repose sur l'amélioration continue des pratiques, la mobilisation des agents et une gestion responsable du patrimoine communautaire.



Financé par :



Communauté de Communes du Val d'Argent
11 A Rue Maurice Burrus, SAINTE-CROIX-AUX-MINES
03 89 58 83 45
www.cc-valdargent.fr

